

SYNDICAT DES EAUX DU TONNERROIS

eau potable : Régie

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2024

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	5
1.4.	Nombre d'abonnés	5
1.5.	Eaux brutes	8
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	8
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	9
1.6.	Eaux traitées.....	10
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024.....	10
1.6.2.	Production	10
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	12
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	13
1.6.5.	Autres volumes.....	15
1.6.6.	Volume consommé autorisé	15
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	15
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	16
2.1.	Modalités de tarification	Erreur ! Signet non défini.
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	Erreur ! Signet non défini.
2.3.	Recettes.....	19
3.	Indicateurs de performance	20
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	20
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	20
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	22
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	22
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	23
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	23
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	24
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	24
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1).....	Erreur ! Signet non défini.
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1).....	Erreur ! Signet non défini.
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	Erreur ! Signet non défini.
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	Erreur ! Signet non défini.
3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	Erreur ! Signet non défini.
4.	Financement des investissements.....	26
4.1.	Branchements en plomb.....	26
4.2.	Montants financiers.....	26
4.3.	État de la dette du service	26
4.4.	Amortissements	26
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	27
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	Erreur ! Signet non défini.
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	28
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	28
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	28
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	29

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

- Nom de la collectivité : SYNDICAT DES EAUX DU TONNERROIS
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : Régie
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	☒	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	☒	☐
Traitement ⁽¹⁾	☒	☐
Transfert	☒	☐
Stockage ⁽¹⁾	☒	☐
Distribution	☒	☐

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Aisy-sur-Armançon, Ancy-le-Libre, Argenteuil-sur-Armançon, Bernouil, Bérù, Chassignelles, Cheney, Chichée, Collan, Cruzy-le-Châtel, Cry, Dannemoine, Dyé, Fleys, Fontaines-les-Sèches, Gigny, Gland, Jully, Junay, Molosmes, Mélisey, Nuits, Pacy-sur-Armançon, Perrigny-sur-Armançon, Pimelles, Roffey, Rugny, Saint-Martin-sur-Armançon, Sennevoy-le-Bas, Sennevoy-le-Haut, Serrigny, Stigny, Tissey, Tronchoy, Villon, Viviers, Vézannes, Vézannes, Yrouerre, Épineuil
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non
- Existence d'un schéma de distribution ☐ Oui, date d'approbation* : ☐ Non
au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : ☐ Non
- Existence d'un schéma directeur ☒ Oui, date d'approbation* : ☐ Non

1.2. *Mode de gestion du service*



* Approbation en assemblée délibérante

Le service est exploité en ☒ Régie par Régie simple

1.3. *Estimation de la population desservie (D101.1)*



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 6 716 habitants au 31/12/2024 (6 716 au 31/12/2023).

1.4. *Nombre d'abonnés*



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 5 064 abonnés au 31/12/2024 (4 760 au 31/12/2023).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2023	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2024	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2024	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024	Variation en %
Aisy-sur-Armançon	171			170	-0,6%
Ancy-le-Libre	134			134	0,0%
Argenteuil-sur-Armançon	169			169	0,0%
Bernouil	66			66	0,0%
Béru	90			90	0,0%
Chassignelles	197			195	-1,0%
Cheney	124			124	0,0%
Chichée	234			231	-1,3%
Collan	130			130	0,0%
Cruzy-le-Châtel	248			249	0,4%
Cry	125			125	0,0%
Dannemoine	255			254	-0,4%
Dyé	129			129	0,0%
Épineuil	339			338	-0,3%
Fleys	133			132	-0,8%
Fontaines-les-Sèches	33			33	0,0%
Gigny	89			89	0,0%
Gland	65			65	0,0%
Jully	104			103	-1,0%
Junay	64			64	0,0%
Molosmes	173			144	-16,8%
Mélisey	143			171	19,6%
Nuits	266			265	-0,4%
Pacy-sur-Armançon	153			153	0,0%
Perrigny-sur-Armançon	94			94	0,0%
Pimelles	53			53	0,0%
Roffey	96			95	-1,0%
Rugny	83			84	1,2%
Saint-Martin-sur-Armançon	102			102	0,0%
Sennevoy-le-Bas	88			88	0,0%
Sennevoy-le-Haut	88			88	0,0%
Serrigny	75			75	0,0%

Stigny	95			94	-1,1%
Tissey	82			82	0,0%
Tronchoy	107			106	-0,9%
Vezannes	40			40	0,0%
Vezinnes	113			114	0,9%
Villon	112			110	-1,8%
Viviers	107			107	0,0%
Yrouerre	110			109	-0,9%
Total	5 079			5 064	-0,3%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 22,02 abonnés/km au 31/12/2024 (20,7 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,33 habitants/abonné au 31/12/2024 (1,41 habitants/abonné au 31/12/2023).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 68,01 m³/abonné au 31/12/2024. (76,86 m³/abonné au 31/12/2023).

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



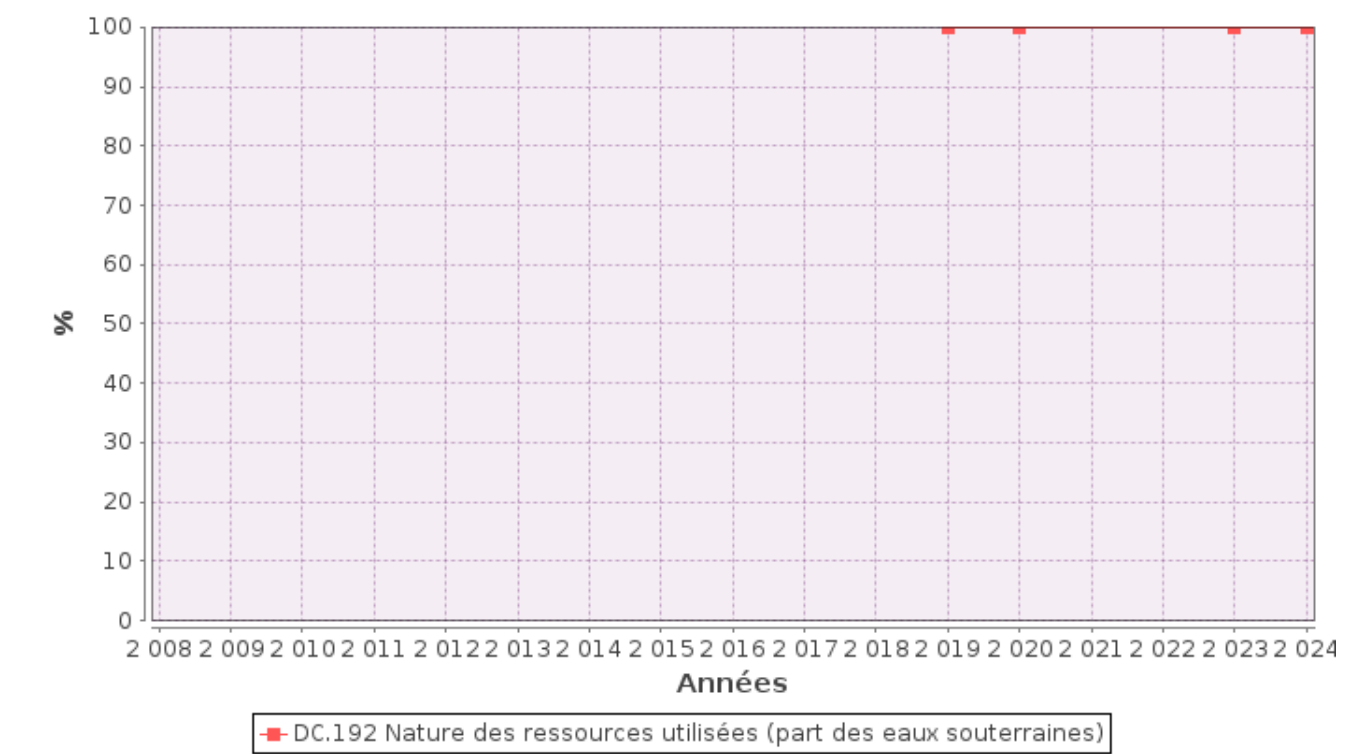
Le service public d'eau potable prélève 641 623 m³ pour l'exercice 2024 (610 823 pour l'exercice 2023).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
moulin d'arlot Cry			21 977	21 088	-4%
source de doux Nuits			24 887	17 289	-30,5%
source de la fonte (Fleys)			0	0	____%
puits autan Villon			12 433	11 493	-7,6%
puits sous fangelot Stigny			9 847	10 907	10,8%
source du lavoir Cruzy			23 136	25 369	9,7%
Puits du Pré de la barque (Dannemoine)			0	0	____%
source de la vèvre (gigny)			71 043	75 779	6,7%
Ressource Guinandes - Prés-Hauts			21 175	86 855	302 %
Ressource Guinandes - Vaubardon			31 412	47 583	51.5 %
Ressource La Lame			101 801	47 583	-53,3%
Chichée - Pré de la Roche			131 921	149 180	13,1%
Petit Beru			9 965	9 850	-1,1%
source des guises (Mélisey)			19 373	16 589	-14,4%
puits des scies (Mélisey)			3 856	6 827	77%
fontaine du lavoir Aisy			25 400	20 542	-19,1%
le tartre Ancy/Libre			12 267	12 195	-0,6%
Source de Chavan (Tonnerre)			17 203	12 096	-29,7%
Source de Mihersey Chassignelles			15 119	17 377	14,9%
source de vau			6 358	6 190	-2,6%
Puits des Troncs (Rugny)			20 788	18 516	-10,9%
Nouveau captage - Argenteuil			30 862	28 315	-8,2%
Puits de la Lame			0	0	____%

Total			610 823	639 991	5%
-------	--	--	---------	---------	----

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.



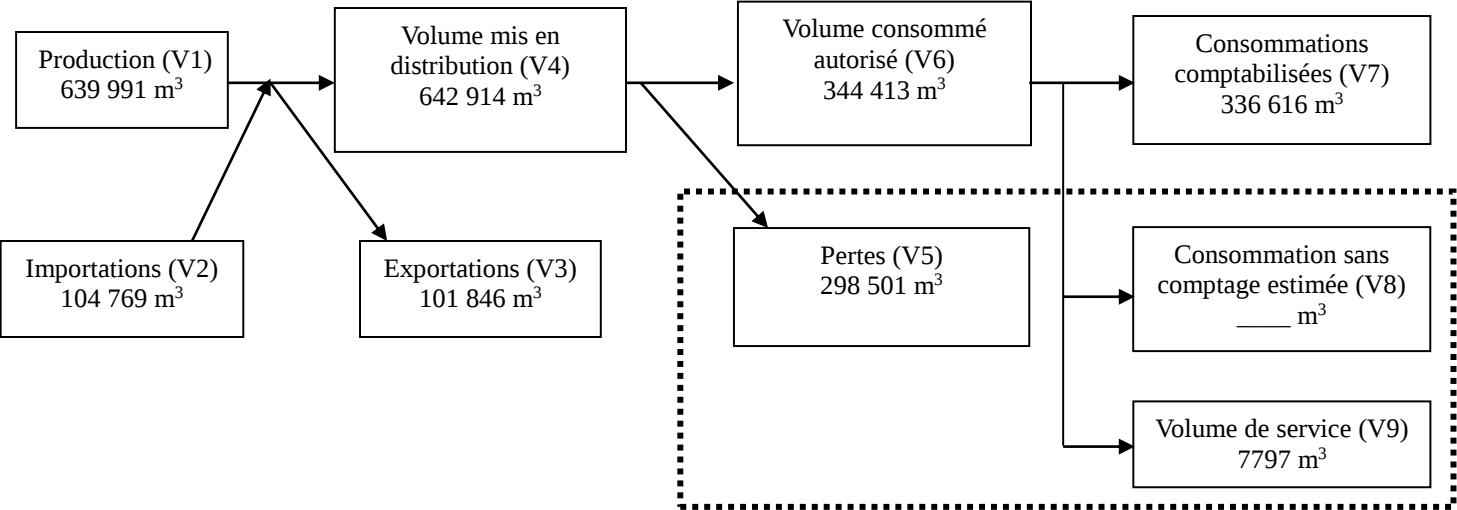
1.5.2. Achats d'eaux brutes

Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2024 en m³	Observations
Total			

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024



1.6.2. Production

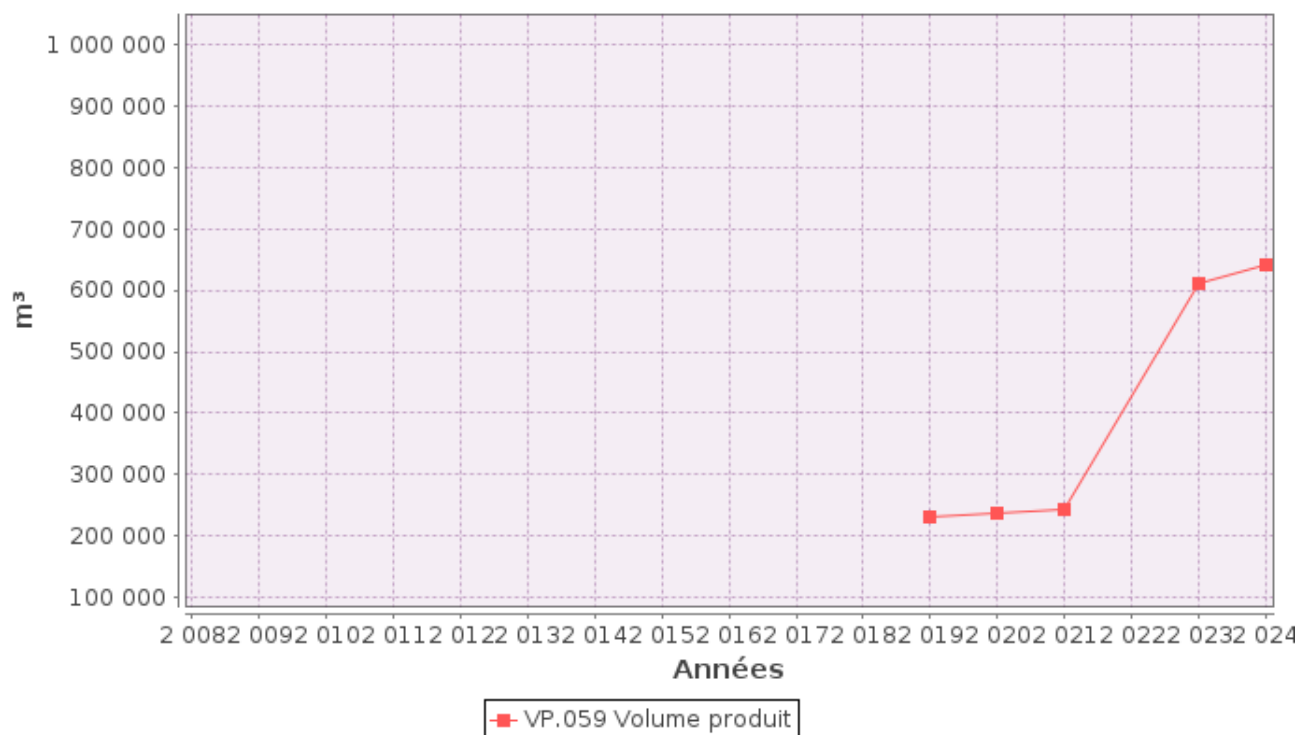


Le service a ____ stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2023 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2024 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
moulin d'arlot Cry	21 977	21 088	-4%	80
source de doux Nuits	24 887	17 289	-30,5%	80
source de la fonte (Fleys)	0	0	____%	80
puits autan Villon	12 433	11 493	-7,6%	80
puits sous fangelot Stigny	9 847	10 907	10,8%	80
source du lavoir Cruzy	23 136	25 369	9,7%	80
Puits du Pré de la barque (Dannemoine)	0	0	____%	80
source de la vèvre (gigny)	71 043	75 779	6,7%	80
Ressource Guinandes - Prés-Hauts	21 175	85 223	302 %	80
Ressource Guinandes - Vaubardon	31 412	47 583	51.5 %	80
Ressource La Lame	101 801	47 583	-53,3%	80
Chichée - Pré de la Roche	131 921	149 180	13,1%	80
Petit Beru	9 965	9 850	-1,1%	80
source des guises (Mélisey)	19 373	16 589	-14,4%	80
puits des scies (Mélisey)	3 856	6 827	77%	80
fontaine du lavoir Aisy	25 400	20 542	-19,1%	80
le tartre Ancy/Libre	12 267	12 195	-0,6%	80
Source de Chavan (Tonnerre)	17 203	12 096	-29,7%	80
Source de Mihersey Chassignelles	15 119	17 377	14,9%	80
source de vau	6 358	6 190	-2,6%	80
Puits des Troncs (Rugny)	20 788	18 516	-10,9%	80
Nouveau captage - Argenteuil	30 862	28 315	-8,2%	80
Puits de la Lame	0	0	____%	80
Total du volume produit (V1)	610 823	639 991	5%	80



1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2024 en m³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
SIAEP Vireaux Sambourg Moulins	13693			80
Tonnerre	97 078	104 306	7.4 %	80
Flogny la Chapelle	803	463	-42.3 %	80
Total d'eaux traitées achetées (V2)	111 574	104 769	-6.1%	80

1.6.4.

Volumes vendus au cours de l'exercice

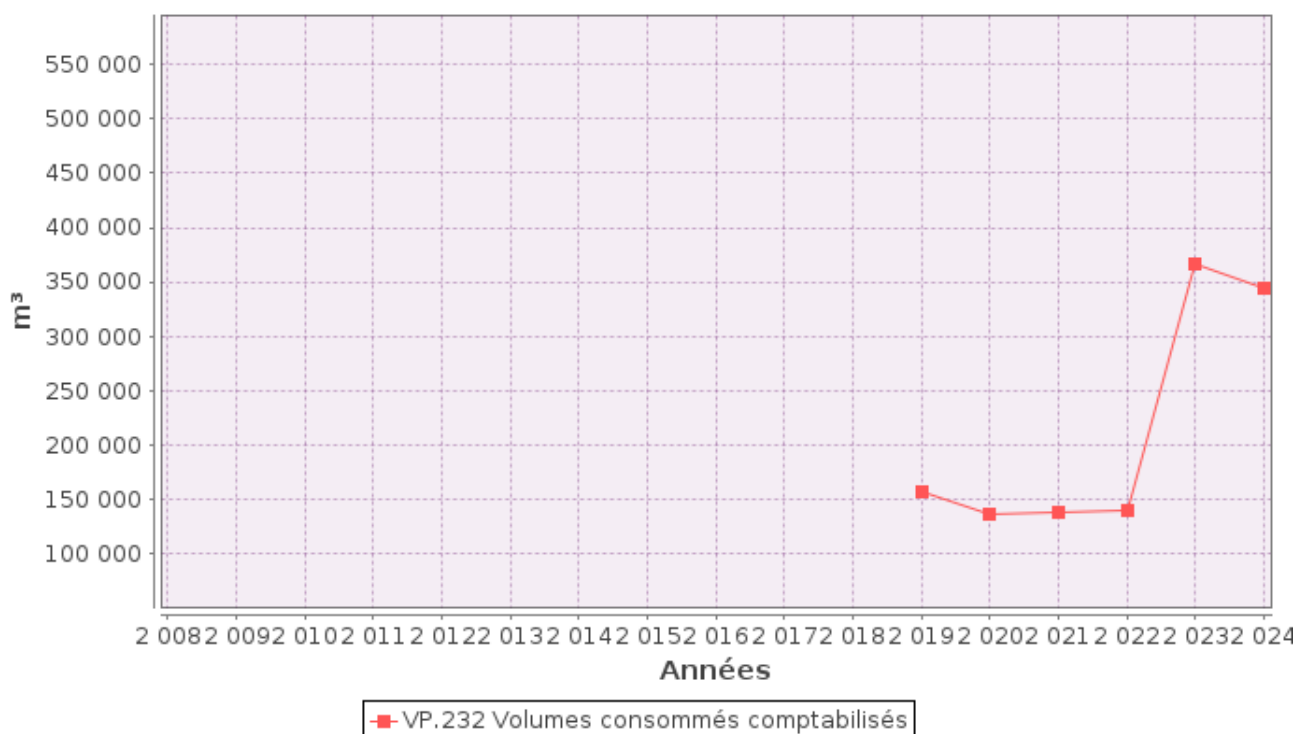


Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Aisy-sur-Armançon	9595	15 894	39,6%
Ancy-le-Libre	7488	6297	-18,9%
Argenteuil-sur-Armançon	13179	14774	10,8%
Bernouil	6981	6728	-3,8%
Béru	4096	3313	-23,6%
Chassignelles	13317	12067	-10,4%
Cheney	11770	11823	0,4%
Chichée	13727	14978	8,4%
Collan	10020	10028	0,1%
Cruzy-le-Châtel	15960	15263	-4,6%
Cry	7230	7351	1,6%
Dannemoine	17034	19879	14,3%
Dyé	8187	7926	-3,3%
Epineuil	23515	22813	-3,1%
Fleys	11910	10277	-15,9%
Fontaines-les-Sèches	1925	2241	14,1%
Gigny	11197	5632	-98,8%
Gland	2765	2035	-35,9%
Jully	6358	6362	0,1%
Junay	5428	2565	-111,6%
Mélisey	12552	12687	1,1%
Molosmes	8234	7854	-4,8%
Nuits	15025	14566	-3,2%
Pacy-sur-Armançon	26571	8524	-211,7%
Perrigny-sur-Armançon	5423	7635	29,0%
Pimelles	2887	2934	1,6%
Roffey	6107	5694	-7,3%
Rugny	9245	8100	-14,1%
Saint Martin sur Armançon	6168	5954	-3,6%
Sennevoy-le-Bas	4293	5004	14,2%
Sennevoy-le-Haut	9163	10191	10,1%
Serrigny	7360	7049	-4,4%

Stigny	3709	3596	-3,1%
Tissey	10705	9218	-16,1%
Tronchoy	9251	9180	-0,8%
Vezannes	2094	2232	6,2%
Vezinnes	5617	5520	-1,8%
Villon	4683	5481	14,6%
Viviers	5687	6654	14,5%
Yrouerre	9385	8094	-16,0%
Total vendu aux abonnés (V₇)	365 841	344 413	-5,9%
Service d'Etivey	9091	1990	-78.1 %
Service de Thorey	3720	2432	-34.6 %
Tonnerre	35 940	97 424	171 %
Total vendu à d'autres services (V₃)	48 751	101 846	109 %

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2023 en m3/an	Exercice 2024 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	3	—	—%
Volume de service (V9)	200	7797	3798 %

Les volumes de services comprennent :

- La purge au July : 297 m3
- Le lavage des réservoirs : 7500 m3

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2023 en m3/an	Exercice 2024 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	366 044	344 413	-5,9%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 230 kilomètres au 31/12/2024 (230 au 31/12/2023).

2. Tarification de l'eau et recettes du service



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 75 € avec déplacement
25 € sans déplacement

2024	Part fixe SET	Part variable SET	Redevance pollution	Redevance prélèvement	TVA	Facture TTC 120 m3	Prix au m3
Aisy-sur-Armançon	47,73	1,31	0,38	0,066	5,50%	272,66 €	2,27 €
Ancy le Libre	52,05	1,57	0,38	0,066	5,50%	310,14 €	2,58 €
Argenteuil sur Armançon	48.65	1.34	0,38	0,066	5,50%	277.43 €	2.31 €
Bernouil	52,12	1,65	0,38	0,066	5,50%	320,34 €	2,67 €
Béru	50,35	1,63	0,38	0,066	5,50%	315,94 €	2,63 €
Chassignelles	52,96	1,49	0,38	0,066	5,50%	300,97 €	2,51 €
Cheney	51,31	1,61	0,38	0,066	5,50%	314,42 €	2,62 €
Chichée	53,8	1,58	0,38	0,066	5,50%	313,25 €	2,61 €
Collan	51,85	1,65	0,38	0,066	5,50%	320,06 €	2,67 €
Cruzy-le-Châtel	52,69	1,54	0,38	0,066	5,50%	307,02 €	2,56 €
Cry	48,65	1,34	0,38	0,066	5,50%	277,43 €	2,31 €
Dannemoine	51,31	1,64	0,38	0,066	5,50%	318,22 €	2,65 €
Dyé	52,12	1,65				250,12 €	2,08 €
Épineuil	52,87	1,64	0,38	0,066	5,50%	319,87 €	2,67 €
Fleys	52,33	1,6	0,38	0,066	5,50%	314,23 €	2,62 €
Fontaines les sèches	53,67	1,54	0,22	0,066	5,50%	287,79 €	2,40 €
Gigny	53,67	1,54	0,22	0,066	5,50%	287,79 €	2,40 €
Gland	54,63	1,56	0,38	0,066	5,50%	311,59 €	2,60 €
Jully	53,67	1,54	0,22	0,066	5,50%	287,79 €	2,40 €
Junay	52,27	1,62	0,38	0,066	5,50%	316,70 €	2,64 €
Melisey	51,31	1,63	0,38	0,066	5,50%	316,95 €	2,64 €
Molosmes	52,75	1,63	0,38	0,066	5,50%	318,47 €	2,65 €
Nuits	48,65	1,29	0,38	0,066	5,50%	271,10 €	2,26 €
Perrigny-sur-Armaçon	48,65	1,34	0,38	0,066	5,50%	277,43 €	2,31 €
Pacy sur Armançon	48.65	1.34	0,38	0,066	5,50%	277.43 €	2.31 €
Pimelles	54,63	1,56	0,38	0,066	5,50%	311,59 €	2,60 €
Roffey	51,31	1,63	0,38	0,066	5,50%	316,95 €	2,64 €
Rugny	53,89	1,57	0,38	0,066	5,50%	312,08 €	2,60 €
Saint-Martin-sur-Armançon	52,12	1,65	0,38	0,066	5,50%	320,34 €	2,67 €

Sennevoy le bas	53,67	1,54	0,22	0,066	5,50%	287,79 €	2,40 €
Sennevoy le Haut	53,67	1,54	0,38	0,066	5,50%	308,05 €	2,57 €
Serrigny	51,31	1,63	0,38	0,066	5,50%	316,95 €	2,64 €
Stigny	51,31	1,54	0,38	0,066	5,50%	305,56 €	2,55 €
Tissey	49,72	1,63	0,38	0,066	5,50%	315,28 €	2,63 €
Tronchoy	50,71	1,63	0,38	0,066	5,50%	316,32 €	2,64 €
Vézannes	53,26	1,65	0,38	0,066	5,50%	321,54 €	2,68 €
Vézannes	52,12	1,64	0,38	0,066	5,50%	319,07 €	2,66 €
Villon	52,69	1,55	0,38	0,066	5,50%	308,28 €	2,57 €
Viviers	50,35	1,6	0,38	0,066	5,50%	312,14 €	2,60 €
Yrouerre	50,35	1,67	0,38	0,066	5,50%	321,00 €	2,68 €

2025	Part fixe	Part variable	Redevance consommation	Redevance performance	Redevance prélèvement	TVA	Facture TTC 120 m3	Prix au m3
Aisy-sur-Armançon	49.91	1.43	0,46	0,017	0,0759	5,50%	303,69 €	2,53 €
Ancy le Libre	54.02	1.66	0,46	0,017	0,0759	5,50%	337,14 €	2,81 €
Argenteuil sur Armançon	50.55	1.44	0,46	0,017	0,0759	5,50%	305,63 €	2,55 €
Bernouil	54.04	1.68	0,46	0,017	0,0759	5,50%	339,70 €	2,83 €
Béru	53.45	1.68	0,46	0,017	0,0759	5,50%	339,07 €	2,83 €
Chassignelles	54.32	1.63	0,46	0,017	0,0759	5,50%	333,66 €	2,78 €
Cheney	53.77	1.67	0,46	0,017	0,0759	5,50%	338,15 €	2,82 €
Chichée	54.60	1.66	0,46	0,017	0,0759	5,50%	337,76 €	2,81 €
Collan	53.95	1.68	0,46	0,017	0,0759	5,50%	339,60 €	2,83 €
Cruzy-le-Châtel	54.23	1.65	0,46	0,017	0,0759	5,50%	336,10 €	2,80 €
Cry	50.55	1.44	0,46	0,017	0,0759	5,50%	305,63 €	2,55 €
Dannemoine	53.77	1.68	0,46	0,017	0,0759	5,50%	339,41 €	2,83 €
Dyé	54.04	1.68	0,46	0,017	0,0759	5,50%	339,70 €	2,83 €
Épineuil	54.29	1.68	0,46	0,017	0,0759	5,50%	339,96 €	2,83 €
Fleys	54.11	1.67	0,46	0,017	0,0759	5,50%	338,51 €	2,82 €
Fontaines les sèches	54.56	1.65	0,46	0,017	0,0759	5,50%	336,45 €	2,80 €
Gigny	54.56	1.65	0,46	0,017	0,0759	5,50%	336,45 €	2,80 €
Gland	54.88	1.65	0,46	0,017	0,0759	5,50%	127,90 €	1,07 €
Jully	54.56	1.65	0,46	0,017	0,0759	5,50%	336,45 €	2,80 €
Junay	54.09	1.67	0,46	0,017	0,0759	5,50%	338,48 €	2,82 €
Melisey	53.77	1.68	0,46	0,017	0,0759	5,50%	339,41 €	2,83 €
Molosmes	54.25	1.68	0,46	0,017	0,0759	5,50%	339,92 €	2,83 €
Nuits	50.55	1.41	0,46	0,017	0,0759	5,50%	301,83 €	2,52 €
Perrigny-sur-Armançon	50.55	1.44	0,46	0,017	0,0759	5,50%	305,63 €	2,55 €
Pacy sur Armançon	50.55	1.44	0,46	0,017	0,0759	5,50%	305,63 €	2,55 €
Pimelles	54.88	1.65	0,46	0,017	0,0759	5,50%	336,79 €	2,81 €
Roffey	53.77	1.68	0,46	0,017	0,0759	5,50%	339,41 €	2,83 €
Rugny	54.63	1.66	0,46	0,017	0,0759	5,50%	337,79 €	2,81 €
Saint-Martin-sur-Armançon	54.04	1.68	0,46	0,017	0,0759	5,50%	339,70 €	2,83 €

Sennevoy le bas	54.56	1.65	0,46	0,017	0,0759	5,50%	336,45 €	2,80 €
Sennevoy le Haut	54.56	1.65	0,46	0,017	0,0759	5,50%	336,45 €	2,80 €
Serrigny	53.77	1.68	0,46	0,017	0,0759	5,50%	339,41 €	2,83 €
Stigny	53.77	1.65	0,46	0,017	0,0759	5,50%	335,61 €	2,80 €
Tissey	53.24	1.68	0,46	0,017	0,0759	5,50%	338,85 €	2,82 €
Tronchoy	53.57	1.68	0,46	0,017	0,0759	5,50%	339,20 €	2,83 €
Vézannes	54.42	1.68	0,46	0,017	0,0759	5,50%	340,10 €	2,83 €
Vézannes	54.04	1.68	0,46	0,017	0,0759	5,50%	339,70 €	2,83 €
Villon	54.23	1.65	0,46	0,017	0,0759	5,50%	336,10 €	2,80 €
Viviers	53.45	1.67	0,46	0,017	0,0759	5,50%	337,81 €	2,82 €
Yrouerre	53.45	1.69	0,46	0,017	0,0759	5,50%	340,34 €	2,84 €

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 12/12/2024 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 1/12/2022 fixant les frais d'accès au service

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- ☒ annuelle
☐ semestrielle
☐ trimestrielle
☐ quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
☒ semestrielle
☐ trimestrielle
☐ quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2024 sont de _____ m³/an (_____ m³/an en 2023).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.1. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers		885 265 €	
<i>dont abonnements</i>		365 971.02 €	
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau		885 265 €	
Recettes liées aux travaux		3795 €	
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)		102 482.75 €	
Total autres recettes		106 277.75 €	
Total des recettes		991 542.75 €	

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2024 : € (€ au 31/12/2023).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2024	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2024
Microbiologie	149	1	152	1
Paramètres physico-chimiques	34	8	293	15

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2023	Taux de conformité exercice 2024
Microbiologie (P101.1)	99,3%	99,3%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	76,5%	94,9%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	14
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		90%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	70%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	101

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

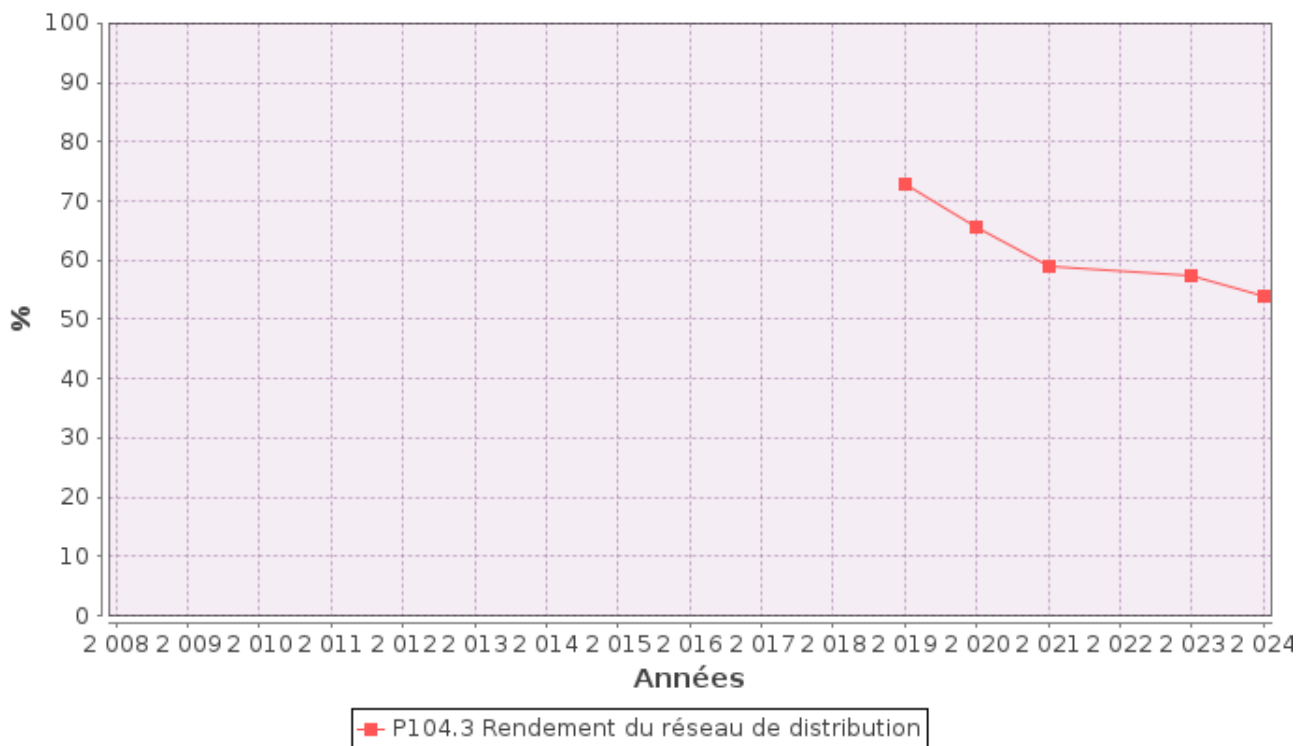
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Rendement du réseau	57,4 %	60.8 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	4,94	4,37
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	_____ %	52,3 %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 3.6 m³/j/km (3,7 en 2023).

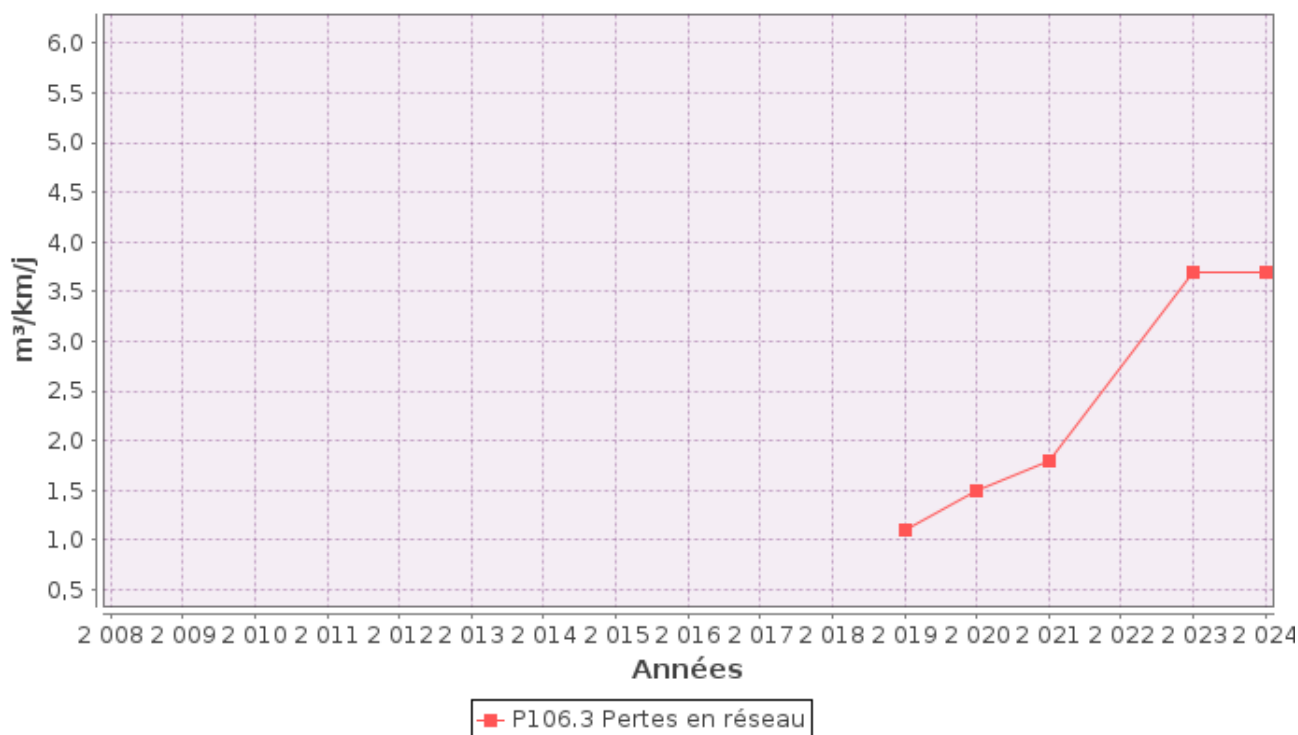
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des pertes est de 3.5 m³/j/km (3,7 en 2023).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	____%	____%	0,07%	0,05%	0,11%

Au cours des 5 dernières années, 1,25 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,11%** (0,05 en 2023).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours

- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2024, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (78,9% en 2023).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2023	Exercice 2024
Nombre total des branchements		
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		

4.2. Montants financiers



	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	26 563	25 268
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes (sur l'ensemble du service eau potable):

		Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		1 976 357.52	1 697 170 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	180 690.96	154 976.76 €
	en intérêts	41 445.24	45 334.58 €

4.4. Amortissements



Pour l'année 2024, la dotation aux amortissements (ensemble du SET eau potable) a été de 430 814.57 € (_____ € en 2023).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Date prévisionnelle
Etude phase 1 BAC Junay et Petit Béru	Terminé
Etude BAC phase 2 Argenteuil	En cours
Etude BAC phase 2 Nuits, Petit Béru, Junay 2	En cours
Etude faisabilité interconnexion Mélisey, Molosmes, St Martin	En cours
Etude de stratégie de préservation de la ressource	En cours
Etude BAC phase 1 Jumériaux, Guinandes, Gigny	2026
Sécurisation des sites	2025 -2026
Mise en conformité DUP Aisy	terminé
Fiabilisation du Cros Courcelles	En cours
Surpresseur Grand Virey	En cours
Travaux renouvellement réseau Stigny	2026
Travaux réseau Chassignelles	2026
Travaux renouvellement réseau Béru	2026
Travaux Jully bois de Frace	2026

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2024, le service a reçu _____ demandes d'abandon de créance et en a accordé _____.

5 069,5 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0147 €/m³ pour l'année 2024 (0,0019 €/m³ en 2023).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2023	Exercice 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	6 716	6 716
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,55	2,75
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	99,3%	99,3%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	76,5%	94,9%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	101	101
P104.3	Rendement du réseau de distribution	57,4%	53,8%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	3,7	3,7
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	3,7	3,7
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,05%	0,11%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	78,9%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0019	0,0147